A l'attention des Associations de Parents de l'Enseignement Libre et Officiel (UFAPEC & FAPEO)

<u>Objet</u>: <u>la vaccination gratuite</u> « <u>contre le cancer du col de l'utérus</u> » (<u>anti-HPV</u>) <u>dès la rentrée</u> prochaine pour toutes les élèves de deuxième secondaire.

Mesdames et Messieurs,

La controverse scientifique sur cette vaccination n'a fait que s'amplifier depuis la mise sur le marché de ces vaccins, en 2006. Beaucoup de jeunes filles ont été vaccinées à contrecoeur, sans bien savoir pourquoi. Beaucoup de parents qui avaient insisté en croyant bien faire, s'en sont, après coup, véritablement mordu les doigts. Tout cela en raison d'une **information de départ** insuffisante!

Or, à partir du moment où cette vaccination est « proposée » dans le cadre scolaire (contrairement à ce que souhaitait par exemple Mme Catherine Fonck lorsqu'elle était Ministre de la Santé en Communauté Française), le risque que des jeunes filles et leurs parents se sentent contraints à une telle « vaccination systématique » est maximum.

Les effets secondaires graves possibles sont une réalité, sans que l'on sache à l'avance sur quelles élèves ceuxci pourront tomber. Parmi ces effets secondaires, certains occasionnent de facto **une déscolarisation et/ou des retards scolaires, des redoublements d'années** etc.

Hélas, dans la réalité, ce genre d'information est, le plus souvent passée sous silence, en violation de **la loi belge d'août 2002** sur le droit des patients qui consacre pourtant le droit à un consentement libre <u>et éclairé</u> pour tout acte médical non urgent !

En Belgique, le Conseil Supérieur de la Santé a certes, recommandé depuis décembre 2007, la vaccination systématique des jeunes filles en qualifiant les deux vaccins (Gardasil et Cervarix) de « sûrs et sans danger » MAIS 4 des 5 membres du CSS qui ont préparé cet avis avaient des liens d'intérêts avec l'un et/ou l'autre de ces deux fabricants comme révélé par Le Vif en novembre 2008. Par ailleurs, dans une réponse que l'INAMI a faite au fabricant GSK au sujet de son vaccin Cervarix, le vaccin qui a justement été sélectionné par la Communauté Française pour la vaccination scolaire, il est indiqué textuellement « Le taux d'effets secondaires est assez élevé. »¹, ce qui contredit totalement l'affirmation orientée des membres du CSS et illustre le besoin urgent de transparence dans ce dossier.

C'est la raison pour laquelle nous vous communiquons à la fois le courrier de questions précises sur le sujet que nous avons envoyé, par recommandé, en date du 8 août 2011, aux Ministres Laanan (Santé) et Simonet (Enseignement obligatoire en Communauté Française) mais aussi le courrier d'information et d'interpellation que nous avons aussi fait parvenir, ce jour, à toutes les directions d'écoles secondaires et d'internats dont les élèves seront concernées par de telles mesures.

Par conséquent, il nous paraît très utile que vous puissiez relayer ces informations, sur le terrain, à la totalité des associations de parents locales.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans, Muriel Desclée.

http://www.initiativecitoyenne.be initiative.citoyenne@live.be

¹http://www.riziv.fgov.be/drug/all/drugs/reglementation/decisions_report/report_crm_cgt/pdf/CERVARIX/CERVARIXJ1 <u>20.pdf</u> (cfr p.5)